

Comparatif des garanties prévoyance Ancienne offre MGEN référencée vs Nouvelles offres référencées

	Offre MGEN actuelle	Offre n°1	Offre n°2	Offre n°3
Incapacité temporaire de travail	77% du salaire brut de référence	75% du salaire de référence	85% du salaire de référence	95% du salaire de référence
Invalidité	50% du salaire brut de référence*	50% du salaire de référence**	75% du salaire de référence**	75% du salaire de référence**
Décès	85% du brut fiscal	90% du salaire de référence	95% du salaire de référence	100% du salaire de référence
Frais funéraires	800 €			
Invalidité permanente obsolue	85% du brut fiscal	90% du salaire de référence	95% du salaire de référence	100% du salaire de référence

* Délai de carence de 3 ans si adhésion tardive (adhésion au-delà de la 2ème année suivant l'entrée dans l'administration)

** Pas de délai de carence appliqué

Prestations ne pouvant pas entrer dans le champ des garanties référencées

	Offre MGEN actuelle
Frais funéraires retraités et ayants droit	800 €
Invalidité permanente obsolue du retraité	3 500 €
Invalidité permanente obsolue ayant droit	2 500 €
Dépendance totale*	120 € / mois**
Perte temporaire d'autonomie***	400 € / trimestre dans la limite de 4

* garantie en vigueur après un délai de carence de 90 jours continus

**majoration de 500 € / an si hospitalisation à domicile nécessitant une tierce personne

*** garantie en vigueur après un délai de carence de 30 jours continus